



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Février 2015: le taux de chômage se maintient à 5.2%

Le taux de chômage dans le canton de Vaud demeure stable à 5.2% à la fin du mois de février 2015, malgré une diminution de 121 chômeurs.

Le nombre de chômeurs inscrits(1) dans le canton de Vaud affiche un léger recul en février 2015 pour se fixer à 19'479, soit 121 personnes de moins que le mois précédent (-0.6%). L'effectif des demandeurs d'emploi(2) diminue quant à lui de 7 personnes et s'élève à 25'837.

Au cours du mois de février 2015, les ORP vaudois ont inscrit 2857 nouveaux demandeurs d'emploi et annulé 2882 dossiers.

Le nombre de places vacantes annoncées par les employeurs auprès des ORP vaudois se chiffre à 1805, en progression de 16.1% par rapport à janvier 2015.

Dans la majorité des groupes de professions, les effectifs de chômeurs n'ont subi que de très faibles variations par rapport au mois dernier. Les catégories « autres métiers du bâtiment » (-64 chômeurs), les « maçons, peintres, monteurs électriciens » (-28) et les « sommeliers, serveurs, cuisiniers » (-24) présentent les plus fortes baisses.

Sur le plan régional, seuls deux districts ont des taux de chômage supérieurs à ceux du mois précédent: Broye-Vully (+0.2 point) et Jura-Nord vaudois (+0.1 point). En termes d'effectifs, les diminutions les plus importantes sont constatées dans les districts de l'Ouest lausannois (-90 chômeurs), de Nyon (-60) et d'Aigle (-53).

Le nombre des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) inscrits auprès d'un ORP en tant que chômeurs s'élève à 2452, en hausse de 55 personnes en un mois (+2.3%), mais en baisse de 197 en un an (-7.4%).

Ainsi que le SECO le confirme dans sa publication mensuelle, si le canton de Vaud pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0.6 point et atteindrait 4.6%. En effet, le canton de Vaud est le seul à recenser les chômeurs en fin de droits : il rassemble à lui seul 81% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse.

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP) qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 mars 2015

DECS, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch NB : Le bulletin mensuel du marché du travail est disponible sur www.vd.ch/emploi